



PROCEDE DE POSITIONNEMENT

Dans le cadre de votre projet professionnel, il est important de déterminer vos besoins pour vous proposer une formation adaptée.

Formations financées par le CPF

Ce mode de financement est éligible si le permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à la sécurisation de votre parcours professionnel.

L'attestation sur l'honneur matérialisant ce mode de financement et l'inscription est disponible sur votre compte CPF et doit impérativement être remis à l'organisme de formation

Elle contient un questionnaire portant sur votre projet ou votre parcours professionnel.

Il établit une liste exhaustive des prestations exclues de ce mode de financement.

Formations financées par les autres fonds publics

Lors de votre inscription, un questionnaire vous sera remis afin de mieux comprendre votre parcours ou votre projet professionnel.

Ce questionnaire permettra de faire un bilan :

- de vos compétences
- de vos acquis
- de votre expérience
- de vos attentes
- de vos motivations
- de votre disponibilité pour la formation

Dans les 2 cas, une évaluation préalable sera réalisée.

Dans les deux cas, un devis détaillé de la prestation et un parcours de formation adapté vous seront remis.